

Dans le cadre de leurs Rencontres annuelles nationales, les acousticiens du GIAC ont dévoilé un projet d'indicateur unique de qualité des bâtiments. Ce travail mené à l'initiative de l'association HQE avec le soutien financier de l'Ademe pourrait aider les maîtres d'ouvrage à se fixer de nouveaux objectifs qualitatifs.

---



Dans le cadre de leurs Rencontres annuelles nationales, les acousticiens du GIAC ont dévoilé un projet d'indicateur unique de qualité des bâtiments. Ce travail mené à l'initiative de l'association HQE, soutenu financièrement par l'Ademe, visant à adopter un indicateur unique pour qualifier la qualité des bâtiments. Le GIAC pilote ce projet dans le domaine de l'acoustique. Le projet se décline en quatre volets : enquête sur les méthodes d'évaluation de la qualité acoustique auprès des professionnels ; analyse des retours d'expérience ; mise au point d'une méthode de calcul basée sur les notions « d'agression sonore » et « d'acceptabilité aux bruits » ; validation de cette méthode au moyen de cas concrets. D'après Eric Gaucher, directeur général d'Acoustique & Conseil, qui était chargé de présenter ce projet, ce travail en est actuellement à la troisième étape. On semble se diriger vers une évaluation en cinq classes, de A (lieu très confortable) à E (insalubre), la classe C correspondant au strict respect des exigences réglementaires. Cet indicateur unique du bâtiment serait évalué en combinant une note de voisinage et une note globale par local. Laquelle prendrait en compte la réverbération du local, le bruit émergent et le bruit de fond.

Le Groupement de l'ingénierie acoustique (GIAC) vient d'organiser, les 19 et 20 juin dernier, ses rencontres « Rencontres annuelles nationales ». Fait marquant de cette édition, un travail mené à l'initiative de l'association HQE, soutenu financièrement par l'Ademe, visant à adopter un indicateur unique pour qualifier la qualité des bâtiments. Le GIAC pilote ce projet dans le domaine de l'acoustique. Le projet se décline en quatre volets : enquête sur les méthodes d'évaluation de la qualité acoustique auprès des professionnels ; analyse des retours d'expérience ; mise au point d'une méthode de calcul basée sur les notions « d'agression sonore » et « d'acceptabilité aux bruits » ; validation de cette méthode au moyen de cas concrets. D'après Eric Gaucher, directeur général d'Acoustique & Conseil, qui était chargé de présenter ce projet, ce travail en est actuellement à la troisième étape. On semble se diriger vers une évaluation en cinq classes, de A (lieu très confortable) à E (insalubre), la classe C correspondant au strict respect des exigences réglementaires. Cet indicateur unique du bâtiment serait évalué en combinant une note de voisinage et une note globale par local. Laquelle prendrait en compte la réverbération du local, le bruit émergent et le bruit de fond.

Ce projet d'indicateur unique n'a pas vocation à remplacer les indices de performance acoustique de la réglementation. A travers cette démarche, l'association HQE souhaite modifier son approche méthodologique d'évaluation de la qualité des bâtiments et proposer à la maîtrise d'ouvrage de nouveaux objectifs qualitatifs. Toutefois, si la démarche prend de l'ampleur, on peut imaginer que le législateur s'inspire de cet indicateur unique pour relever le niveau des exigences.